Déchets ménagers

mode d'emploi

Trier, recycler cela ne peut se faire **qu'avec vous**

Sainte-Luce-sur-Loire

Nantes Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

tri sélectif

et développement durable

La qualité de vie de notre métropole n'est pas acquise pour toujours mais se gagne au quotidien. Nantes Métropole y contribue chaque jour à travers son projet innovant de développement durable. Du tri sélectif des déchets à la diversité des transports publics en passant par la qualité de l'aménagement urbain et la préservation de nos espaces naturels, nous œuvrons pour mieux vivre ensemble.

Agissons ensemble!

Jean-Marc Ayrault
Président de Nantes Métropole

Nantes Métropole a pour but d 'offrir, à chacun, la possibilité d 'améliorer son cadre de vie en permettant :

- le tri à domicile des emballages à recycler,
- l'apport de verre dans des colonnes à proximité des habitations,
- le dépôt d'autres déchets recyclables ou encombrants dans une déchèterie située à moins de 10 minutes.

Ce guide vous permettra de gérer au mieux vos déchets dans une perspective de développement durable.

Pour protéger notre environnement :

- Trier nos déchets permet de créer des biens à partir de matières recyclées et non de matières premières vierges dont l'extraction peut porter atteinte à l'environnement et qui, à terme, peuvent s'épuiser : pétrole, métaux, bois.
  Ce tri permet également de réduire la masse de déchets à éliminer et donc de limiter les installations de traitement et les décharges.
- Limiter notre production de déchets par quelques gestes éco-citoyens : utiliser un panier ou un sac réutilisable...
- Utiliser nos propres déchets pour nourrir notre jardin.
- Penser à une réutilisation éventuelle : braderies, dons...

Que deviennent

les déchets ménagers ?

Les déchets non recyclables

sont incinérés à Valorena (Nantes) ou à Arc-en-Ciel (Couëron).
L'énergie produite est récupérée en vapeur, en électricité ou en chaleur.

Pour une année d'incinération :

- Valorena fournit en chauffage urbain l'équivalent de 16 000 logements.
- Arc-en-Ciel fournit en électricité, l'équivalent de la consommation d'énergie du tramway pendant 16 mois.

Les déchets recyclables en mélange

sont triés au centre Arc-en-Ciel par des agents qui séparent nos papiers et emballages recyclables en 7 catégories et extraient les objets indésirables pour répondre aux exigences de qualité des recycleurs. Chaque catégorie est ensuite expédiée vers sa filière de recyclage et sert à fabriquer des produits nouveaux.

Le verre n'est pas dirigé vers le centre Arc-en-ciel. Il est collecté et déposé sur des aires de stockage et expédié directement chez un verrier pour son recyclage.

Les papiers et les cartons

Les bouteilles et les flacons en plastique

Les emballages en métal

Les bouteilles et bocaux en verre

Comment bien trier ?

les déchets ménagers recyclables

Les papiers et les cartons

Les emballages en carton • Le papier • Les journaux • Les magazines • Les prospectus...

Les bouteilles et les flacons en plastique

Les bouteilles d'eau • Les bouteilles de lait • Les bouteilles d'huile alimentaire • Les flacons de lessive, de savon et de produits d'entretien...

(avec les bouchons)

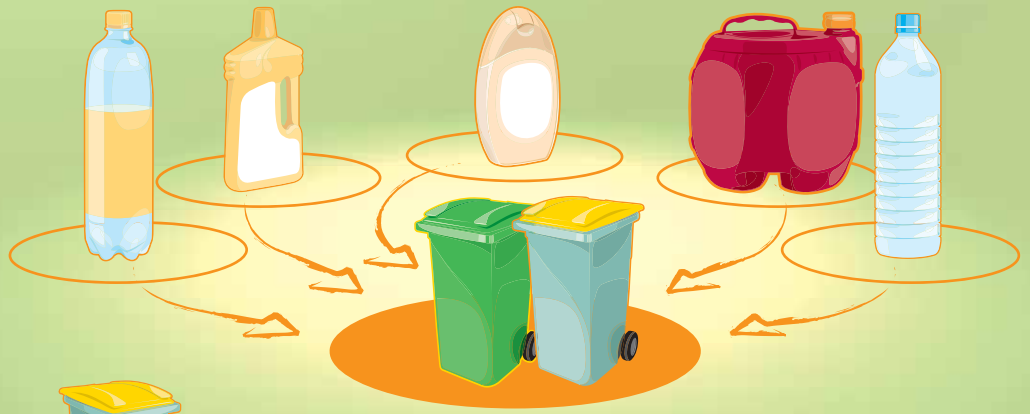

les différents déchets sont à mettre (sans sac) directement dans le bac

Les emballages en métal

Les barquettes • Les canettes de soda • Les boîtes de conserve • Les bouteilles de sirop • Les aérosols...

Les bouteilles et bocaux en verre

Toutes les bouteilles • Les pots de confiture, de légumes, etc. • Les bocaux...

(sans bouchon ni couvercle)

les déchets ménagers non recyclés

à déposer dans votre bac à ordures ménagères

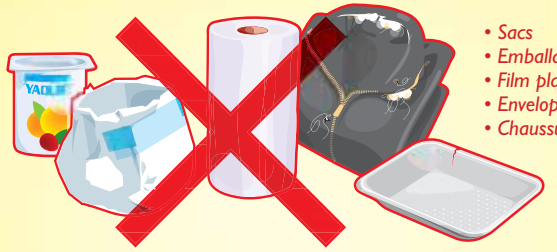

- *Sacs*
- *Emballage*
- *Film plastique*
- *Enveloppes à fenêtre*
- *Chaussures*

En triant, si vous avez un doute, jetez le déchet dans votre bac à ordures ménagers

non recyclables acceptés en déchèterie

- *La vaisselle en verre*
- *Les vitres*
- *Les miroirs*
- *Les ampoules*
- *Les porcelaines*
- *Les faïences et poteries*

Où déposer ?

le verre

Où déposer ?

les autres déchets ménagers

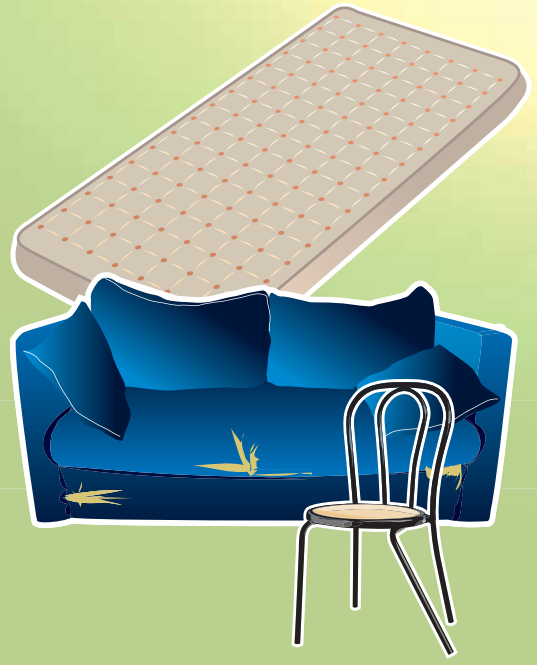

Les déchets encombrants

Meubles, bois, objets en plastique et ferrailles, sont à déposer en déchèterie.

Si vous ne pouvez vous déplacer, chaque trimestre, une collecte en porte-à-porte est également organisée dans votre commune.

Il est conseillé de sortir les objets la veille au soir ou avant 6 heures le jour même. Ces encombrants sont acceptés dans la limite d'un volume transportable par les équipes de collecte et d'un poids inférieur à 50 kg.

Les déchets dangereux des ménages

Les peintures, vernis, colles, diluants, détachants, solvants, alcool à brûler, tubes au néon, fluorescents et halogènes, thermomètres au mercure, radiographies, produits photo, phytosanitaires, désherbants, filtres à huile, produits d'entretien sont collectés :

- plusieurs fois par an **par un camion ECOTOX spécialement équipé à cet effet**. Un calendrier est à votre disposition à la mairie,
- à la déchèterie de Nantes et dans les quatre écopoints.

N'oubliez pas que les piles et les batteries peuvent être récupérées par les magasins qui les vendent.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E)

Vous avez plusieurs possibilités pour vous débarrasser de vos déchets d'équipement électriques et électroniques (D.E.E.E). Sont concernés les appareils suivants : réfrigérateur, congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, four, plaque, chauffe-eau, téléviseur, écrans d'ordinateur ainsi que tous les petits appareils tels que aspirateur, grille-pain, unité centrale, téléphone…

Les 3 possibilités qui s'offrent à vous sont les suivantes :

- Les diriger vers l'économie sociale et solidaire, par exemple les ramener vers Envie 44 pour que les appareils soient réparés et revendus ;
- Les ramener au distributeur lors de l'achat d'un appareil neuf équivalent, (le distributeur a l'obligation de reprendre l'appareil usagé) ;
- Les déposer en déchèterie ou écopoint.

Comment réduire ?

sa quantité de déchets

Chacun de nous doit s'interroger sur sa consommation au regard de son mode de vie et devenir un acteur responsable, avec tous ceux qui ont en charge la gestion des déchets.

Réduire ses déchets permet de limiter :

- la consommation de matières premières (bois, sable, métaux, pétrole…),
- la consommation d'énergie,
- la circulation des bennes de collecte et leur impact sur l'environnement,
- les installations de traitement.

Comment agir ?

Quelques gestes pour devenir éco-citoyen…

- Faire ses courses avec un panier, un cabas, un sac réutilisable
- Choisir les produits présentant le moins d'emballages
  ex. : une bouteille de soda est préférable à plusieurs canettes
- Préférer les produits rechargeables : briquets, stylos, piles…
- Choisir les produits à la coupe : viande, fromage, charcuterie…
- Eviter l'achat de produits jetables : lingettes, assiettes, couverts, gobelets…

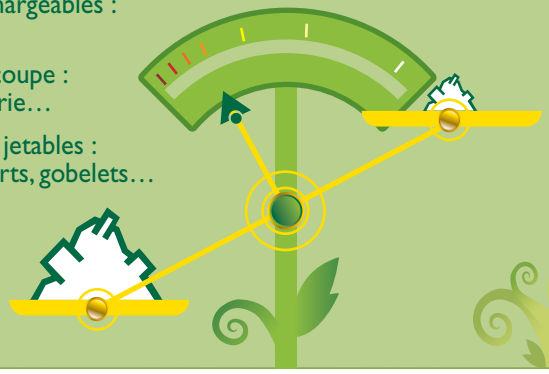

Et enfin

Avant de jeter, se poser la question de la réutilisation : vente en braderie, don à une association ou réparation.

Si vous habitez une maison avec jardin, pourquoi ne pas penser au compostage ?

- Parce que le compostage permet de produire un engrais naturel de qualité pour votre jardin et ainsi le retour de la matière organique vers le sol.
- Parce qu'il permet de limiter la quantité d'ordures ménagères que vous devez faire enlever par la collectivité. Le transport des déchets et le recours à l'incinération sont ainsi réduits.

Les déchets qui peuvent être compostés

- **Les déchets de cuisine** : épluchures, coquilles d'œuf, marc de café, pain, fanes de légumes…
- **Les déchets de jardin** : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, petites tailles…
- **Les déchets de maison** : essuie-tout, sciures et copeaux non traités, papier journal, plantes d'intérieur, etc.

Vous avez le choix de faire votre compost en tas ou en bac à compost

En tas :

Les déchets sont regroupés directement sur le sol afin de former un tas d'une hauteur variable (0,5 m à 1,5 m en moyenne). Un endroit bien drainé, à mi-ombre et à l'abri du vent est idéal.

En bac à compost :

- *que vous pouvez fabriquer vous-même,*
- *que vous pouvez acheter dans les jardineries, les quincailleries et les grandes surfaces. Choisissez des composteurs dotés du label NF-environnement.*

Pour plus d'informations,
Nantes Métropole
tient à votre disposition un guide pratique édité par l'ADEME - www.ademe.fr

Localisation des déchèteries de proximité

Déchèterie Nantes

Rue Vulcain -Tél. : 02 40 49 43 20

Ouverte du lundi au samedi
de 10h à 18h sans interruption
le dimanche de 8h30 à 12h
fermée les jours fériés.

Déchèterie Carquefou

Lieu-dit l 'Ébaupin (RD 209) - Tél. : 02 40 93 76 71

Ouverte tous les jours de la semaine
(dimanche compris) de 10h à 18h sans interruption
fermée les jours fériés.

Le Chemin Nantais ????????

Encore quelques questions ?

COLLECTE

• *Mon bac est plein, j'ai déposé des déchets dans un autre contenant à côté. Ils n'ont pas été collectés.*

La collecte de vos déchets ne pourra s'effectuer que si ceux-ci ont été présentés dans les contenants fournis à cet effet par Nantes Métropole.
Ces contenants ont été étudiés pour préserver la sécurité des agents de collecte.

• *Qui assure l'entretien de mon bac roulant ?*

Ce bac vous est prêté par Nantes Métropole. Vous devez le nettoyer régulièrement.
Si votre bac est cassé (roue, couvercle, etc.) ou volé, téléphonez au 02 51 13 35 00, il sera remplacé.

COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

• *Mon bac à déchets recyclables n'a pas été vidé !*

Il peut y avoir quatre raisons :

- vous avez mis vos déchets recyclables dans des sacs plastique
- vous avez déposé dans le bac à déchets recyclables des déchets qui ne sont ni des emballages ménagers ni des journaux qui pourraient polluer la chaîne de tri : déchets de tonte, verre, textile etc. Reportez-vous aux consignes de tri de la page 4 : "Comment bien trier ?" de votre guide.
- vous avez sorti votre bac à déchets recyclables trop tard pour la collecte,
- la benne qui devait collecter vos déchets a pu tomber en panne ou avoir une pertubation dans son circuit.

• *Puis-je mettre dans mon bac à déchets recyclables des petits papiers, comme les autocollants, le papier froissé, ou les revues dans les emballages plastiques ?*

Non, car sur la chaîne de tri ces éléments seront automatiquement rejetés.
Il faut donc éviter les petits éléments, mettre le papier à plat et retirer impérativement tout film plastique ou enveloppe.

Encore quelques ? questions

COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Le verre est recyclable, pourquoi ne pas le mettre avec les autres emballages ?

Il peut se casser et dégrader la qualité des déchets triés. D'une manière générale, il provoque des risques pour les agents de collecte et les trieurs sur la chaîne de tri. Déposez-le dans les colonnes à verre, mais seulement de 8 h à 22 h pour ne pas déranger les riverains proches.

Dois-je enlever les bouchons de mes bouteilles plastiques et laver mes boîtes de conserve avant de les mettre dans mon sac ou bac à déchets recyclables ?

Non surtout pas : les bouchons sont recyclés.
Vider les boîtes de tout contenu est suffisant.

AUTRES DÉCHETS

Que faire des chaussures, des vêtements ou autres textiles dont je veux me débarrasser ?

Ils ne doivent en aucun cas être mis dans votre bac à déchets recyclables.
Vous pouvez les donner à des associations caritatives qui les réutiliseront.
S'ils sont trop usés jetez-les dans le bac bleu.

Que dois-je faire de mes gravats ?

Vous pouvez apporter les gravats issus du bricolage familial dans toutes les déchèteries.
Les bennes de collecte ne sont pas prévues pour collecter de tels matériaux.

AUTRES DÉCHETS

Que faire de mes bouteilles et bidons en plastique ayant contenu de l'huile alimentaire ou de moteur ?

Les bouteilles d'huile alimentaire, correctement vidées de leur contenu, sont désormais recyclables. Elles doivent être mises dans votre bac à déchets recyclables. Les bidons d'huile moteur, s'ils sont vides, peuvent être jetés dans votre bac à ordures ménagères. S'ils ne sont pas totalement vidés de leur contenu, ils doivent être apportés en déchèterie ou aux rendez-vous ECOTOX.

Qu'est-ce que je risque en déposant des déchets devant l'entrée de la déchèterie fermée ou au pied d'une colonne a verre ?

Vous risquez une amende pouvant aller de 38 à 3 000 €.

Demain mon bac bleu ou mon bac à déchets recyclables doit être collecté, or c'est un jour férié, y-a-t-il une collecte de remplacement pour mes bacs ?

Oui, la collecte de remplacement se fera le prochain jour travaillé.

Nantes Métropole met des guides à votre disposition

Pour les demander ou poser d'autres questions,

appelez le **02 51 13 35 00**
ou connectez-vous sur
www.nantesmetropole.fr

- Les décheteries et écopoints
- Les déchets dangereux des ménages avec le calendrier des rendez-vous ecotox
- Le compostage individuel
- Le recyclage ou la 2e vie des emballages
- Le bac à déchets recyclables avec le calendrier des collectes

De quel pôle de proximité dépend votre quartier ?

Pour toutes questions concernant vos déchets :

Pôle de l'Aubinière
6, rue du Bois Briand
44000 Nantes
Tél. 02 51 13 35 00

o u t r e m e r 02-401 97 00 • (septembre 2006) • Imprimé sur papier recyclé

Nantes Métropole
communauté urbaine

ECO EMBALLAGES